

COMMUNE DE TEMPLEMARS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. ^[1] Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 27 Mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 4 Février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Globalement ce budget primitif est établi depuis les dépenses et les recettes de fonctionnement réalisées en 2024 (voir détail dans la note brève et synthétique de présentation du compte financier unique). Concernant les investissements, il s'agit de nouveaux projets ou la poursuite de projets en cours.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 : 4.349.250,00 €uros

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les

prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1.559.709,14 €	Excédent brut reporté	120.000,00 €
Dépenses de personnel	2.200.000,00 €	Recettes des services	299.460,00 €
Autres dépenses de gestion courante	199.626,63 €	Impôts et taxes	3.464.740,00 €
Dépenses financières	58.831,52 €	Dotations et participations	360.350,00 €
Dépenses exceptionnelles	1.500,00 €	Autres recettes de gestion courante	51.700,00 €
Autres dépenses	1.274,00 €	Recettes exceptionnelles	500,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	4020.941,29 €	Autres recettes	35.400,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	115.000,00 €	Total recettes réelles	4.332.150,00 €
Virement à la section d'investissement	213.308,71 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	17.100,00 €
Total général	4.349.250,00 €	Total général	4.349.250,00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,46%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,31%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 25,61%

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées pour 2025 à 60.000,00 Euros

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Par comparaison, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial :

achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple le Fonds de compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	213.308,71 €
Remboursement d'emprunts	210.000,00 €	FCTVA	50.000,00 €
Travaux de bâtiments et espaces publics		Mise en réserves	333.097,25 €
Matériel et mobilier	118.578,38 €	Solde d'investissement positif reporté	441.929,28 €
Autres travaux	849.601,86 €	Taxe aménagement	0,00 €
Autres dépenses		Subventions	24.845,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17.100,00 €	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	115.000,00 €
Total général	1.178.180,24 €	Total général	1.178.180,24 €

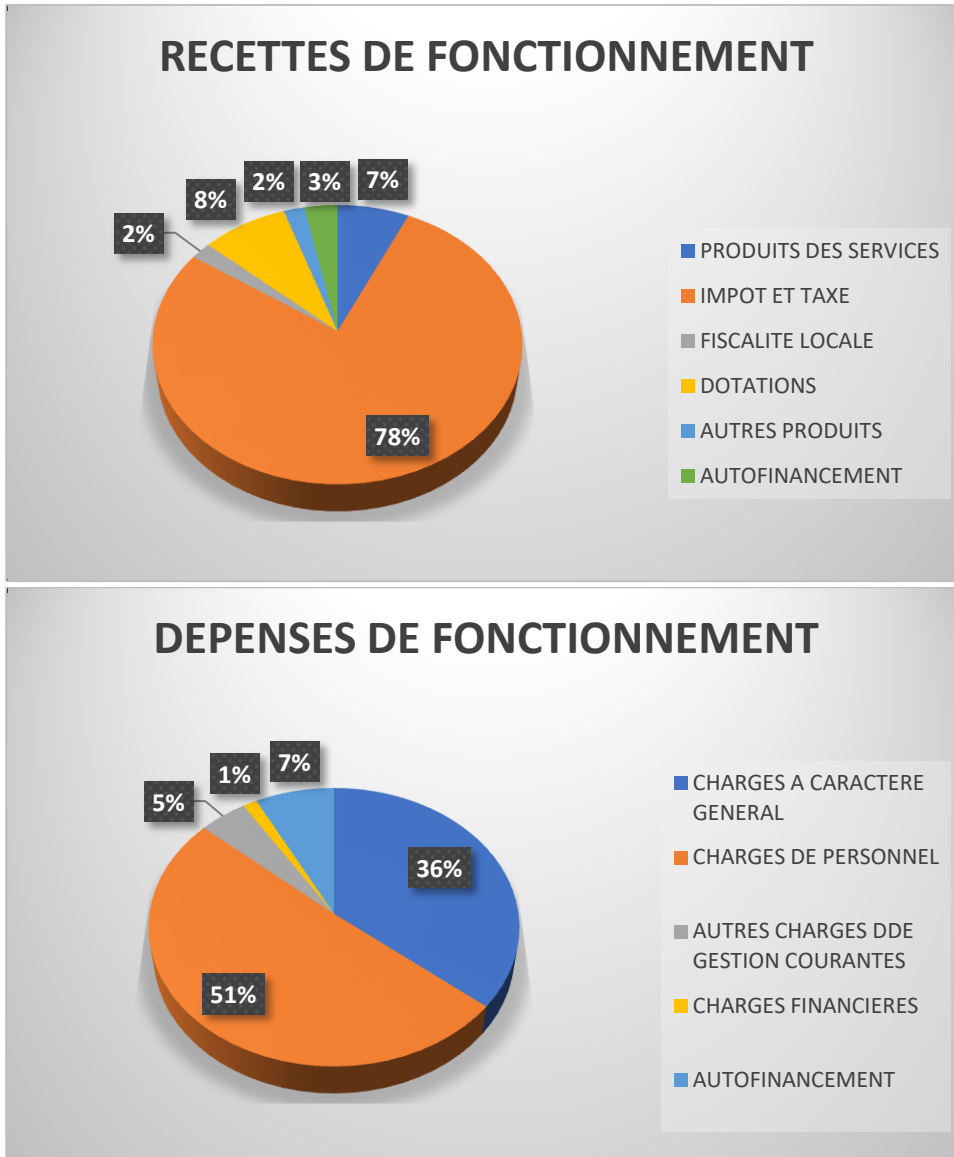
c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Mise en place d'un programme de remplacement des luminaires d'éclairage public par des leds, sur 3 ans pour un montant annuel de 110.000 €uros
- Réfection complète d'une classe maternelle pour 26.000,00 €
- Remplacement de mobilier au groupe scolaire pour 15.000,00 €
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des Mousquetaires pour 120.000,00 €
- Achat d'un terrain rue Mermoz, jouxtant le cimetière pour 96.000,00 €
- Réparation sol souple aire de jeux du groupe scolaire pour 23.550,00 €
- Provision pour le futur Hôtel de Ville pour 164.000,00 €uros

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Autres : MEL dans le cadre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone, pour la rénovation de l'éclairage public

III. Les données synthétiques du budget fonctionnement



b) Principaux ratios

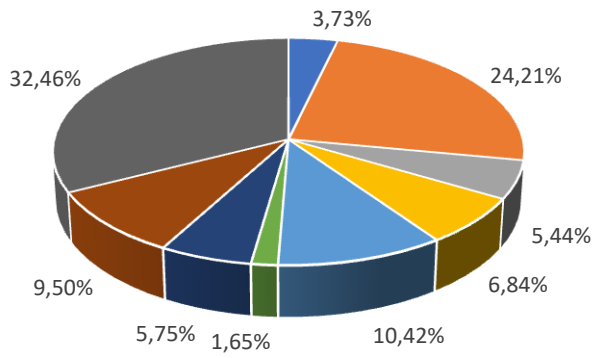
Dépenses réelles de fonctionnement/Population : 1090,67 €
Recettes réelles de fonctionnement/population : 1119,87 €
En cours de la dette/population : 1192,09 €
Dépenses d'équipement brut/population : 263,74 €

c) Etat de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de : 4.376.175,04 €. Les annuités pour 2025 s'élèveront à 265.449,83 € soit 59.802,01€ d'intérêts et 205.647,82 € de capital.

Population : Au dernier recensement la population légale est de 3671 habitants

COUT NET FONCTIONNEMENT **DEPENSES - RECETTES** **PAR POLITIQUE PUBLIQUE**



- ACTION SOCIALE SENIOR ET EMPLOI : 3,73%
- VIE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE, ENFANCE ET FAMILLE : 24,21%
- CULTURE ANIMATION : 5,44%
- SPORT ASSOCIATION COMMERCE : 6,84%
- URBANISME SECURITE TRAVAUX : 10,42%
- INTERETS EMPRUNTS : 1,65%
- AUTOFINANCEMENT : 5,75%
- SANTE ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE : 9,50%
- ADMINISTRATION GENERALE COMMUNICATION : 32,46%